

## ORDRE DU JOUR

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du PV de l'AG du 21 janvier 2023
3. Préparation de la rentrée 2023 (bilan du questionnaire aux ARELA)
4. Point sur le supérieur et les concours
5. Actions des ARELA
6. Euroclassica
7. Antiquité-Avenir
8. Les Humanités dans le texte
9. Journées d'octobre de Strasbourg
10. Questions diverses

### *Associations présentes :*

ADLAP (Amiens), ALPLA (Nancy-Metz), APGLAV (Versailles), APLAAL (Lille), ARDELAC (Créteil), ARELAB (Besançon), ARELABOR (Bordeaux), ARELACLER (Clermont-Ferrand), ARELAD (Dijon), ARELAG (Grenoble), ARELAM (Montpellier), ARELAS (Strasbourg), ARTELA (Toulouse), THALASSA.

### *Associations représentées :*

AGAP (Aix-Marseille), APLG (Nantes), ARELABretagne (Rennes), ARELAL (Lyon), ARELAN (Nice), CONNAISSANCE HELLENIQUE.

**20 associations présentes ou représentées sur 24.**

*Le quorum est atteint.*

\* \* \*

*François Martin remercie le directeur de l'ENS-Paris, M. Frédéric Worms, pour son accueil et la mise à disposition d'une salle nous permettant de nous réunir.*

### **1. Approbation de l'ordre du jour**

L'ordre du jour a été joint à la convocation à l'Assemblée générale, envoyée aux ARELA par courrier électronique.

François Martin met au vote l'approbation de l'ordre du jour.

*[18 votants : deux représentants d'ARELA ne sont pas encore arrivés]*

► Vote : Pour : 18 - Contre : 0 - Abstention : 0.

*L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.*

### **2. Approbation du procès-verbal de l'AG du 21 janvier 2023**

Le procès-verbal de l'Assemblée générale du 21 janvier 2023 a été joint à la convocation à l'Assemblée générale, envoyée aux ARELA par courrier électronique. Il ne fait l'objet d'aucune remarque.

François Martin met au vote l'approbation du PV de l'Assemblée générale du 21 janvier 2023.

*[18 votants]*

► Vote : Pour : 18 - Contre : 0 - Abstention : 0.

*Le procès-verbal de l'Assemblée générale du 21 janvier 2023 est approuvé à l'unanimité.*

### 3. Préparation de la rentrée 2023 (bilan du questionnaire)

François Martin rappelle d'abord que deux demandes d'audience adressées au MEN (après la nomination du nouveau ministre et après les Journées d'octobre) n'ont obtenu aucune réponse. Une nouvelle demande a été envoyée en même temps que les motions de l'Assemblée générale du 21 janvier 2023 et la CNARELA a reçu un accusé de réception, indiquant que le courrier avait été transmis à la DGESCO. Aucune prise de contact n'a eu lieu à ce jour. Par ailleurs, la relance d'une audience commune avec l'APLAES, l'APFLA-CPL, l'APL, SEL et SLL est en cours de finalisation.

François Martin rappelle aussi les inquiétudes concernant les dernières annonces ministérielles (suppression de la technologie en 6<sup>e</sup>, réforme des lycées professionnels, pacte) et le manque d'enseignants pour la rentrée 2023 (peu de candidats aux concours, beaucoup de demandes de départ à la retraite, nombreuses démissions, contractuels recrutés par « speed dating » qui n'ont pas souvent eu les moyens de faire face aux conditions exigeantes du métier).

[9h20 : arrivée de la représentante de l'APGLAV. 19 votants]

François Martin fait ensuite le point sur le questionnaire envoyé aux ARELA au sujet de la préparation de la rentrée 2023. Les réponses ayant été peu nombreuses, il serait bon de renvoyer ce questionnaire en juin.

#### a) collège

- Clermont-Ferrand : rien n'a été mis en place pour les heures de soutien en français et en maths.
- Besançon : Brigitte Planty indique que, dans son collège, une heure de technologie a été supprimée ; toutes les heures de 6<sup>e</sup> sont en barrette le mercredi matin pour permettre aux PE de venir assurer les heures de soutien (français/maths en alternance), mais il n'y a aucun volontaire. On considère que les professeurs d'histoire-géographie et de langues peuvent intervenir pour le français, les professeurs de SVT et de physique pour les maths. Pour l'option FCA, tous les cas de figure existent dans l'académie.
- Aix-Marseille : la plupart des établissements ont en latin les 7 heures de l'arrêté du 16 juin 2017. L'ECLA se développe, en plus des horaires de LCA ou quand il n'y a pas de grec. La CNARELA rappelle qu'il faut, pour ce dispositif, essayer de ne pas perdre l'horaire officiel des grilles.
- Bordeaux : une dotation fléchée a été accordée par le Rectorat à tous les départements pour l'option FCA. Le dispositif *Mare nostrum* existe dans deux collèges.
- Montpellier : les collèges qui ont demandé l'option FCA l'ont obtenue.
- Strasbourg : plusieurs collèges se retrouvent avec des services sur plusieurs établissements pour l'enseignement du latin. La CNARELA demande de rester vigilant sur la trivalence et d'informer encore et encore les chefs d'établissement qui ne connaissent pas cet aspect de notre discipline de recrutement.

**Motion n°1** : François Martin propose de mandater le bureau pour rédiger une motion sur le collège (FCA, options).

➤ Vote : Pour : 19 - Contre : 0 - Abstention : 0.

*Le bureau de la CNARELA est mandaté à l'unanimité pour rédiger la motion n°1<sup>1</sup>.*

#### b) lycée

• Spécialité : les 4 heures en 1<sup>re</sup> et les 6 heures en Terminale ne sont pas toujours respectées. Pourtant, il s'agit de l'horaire officiel publié dans les grilles horaires et d'un enseignement doté du plus lourd coefficient au baccalauréat. Il faut signaler toutes les pratiques déviantes à ce sujet pour que la CNARELA alerte encore le ministère sur les disparités entre les différentes académies.

- Besançon : la spécialité latin n'est présente que dans deux lycées de l'académie (aucun dans la ville de Besançon) alors que, dans le guide d'orientation Bourgogne-Franche Comté, elle est affichée dans tous les établissements. Il faudrait donc que les ARELA vérifient l'affichage de la spécialité dans leur académie.
- Grenoble : la spécialité en Terminale est passée à 5 heures en présence + 1 h sur une plate-forme numérique (qui ne contient rien sur le programme de Terminale !). L'inspection générale a été alertée.
- Strasbourg : au lycée de Sélestat, 1 seule élève suit la spécialité latin, avec 4 heures.
- Montpellier : au lycée Georges Pompidou, la spécialité de Terminale est une spécialité latin-grec (ce qui est contraire aux textes officiels), avec 5 heures pour 7 élèves.

---

<sup>1</sup> Cf. Annexes, I.

[10h10 : arrivée du représentant de l'ADLAP : 20 votants]

François Martin indique ensuite le nombre de candidats ayant choisi la spécialité LLCA latin ou grec pour la session 2022 : 225 en LLCA-grec (avec une moyenne de 14,5/20), 507 candidats en LLCA-latin (avec une moyenne de 12,9/20). Il serait bon, pour attirer plus d'élèves, d'afficher davantage dans l'intitulé de la spécialité la présence des littératures françaises et étrangères.

Enfin, il rappelle les problèmes posés par le calendrier des épreuves (en mars).

• Options :

La situation est plus grave qu'au collège, puisque presque personne n'a les trois heures. En outre, la concurrence des nouvelles options de Terminale conduit souvent les élèves à arrêter l'option latin ou grec en fin de Première, d'autant plus que la spécificité du bonus a disparu. À cela s'ajoute le problème de la section euro, que certains chefs d'établissement s'obstinent à considérer comme une option, malgré les textes et les grilles des coefficients des options publiées au BO.

François Martin demande aux ARELA de relancer les IPR pour vérifier l'existence dans leur académie des missions académiques des langues anciennes, mises en place par Jean-Michel Blanquer, et des commissions de liaison collège-lycée.

- Amiens : il n'y a aucune nouvelle des missions académiques ; dans un lycée, l'euro est considéré comme une option et le cumul des options refusé à cause des emplois du temps.

- Versailles : l'IPR n'organise pas de missions académiques mais il y a deux commissions de liaison collège-lycée.

- Besançon : la liaison collège-lycée se fait dans le cadre de stages de bassin ainsi qu'en interne (interventions des professeurs de lycée en 3<sup>e</sup>).

**Motion n°2** : François Martin propose de mandater le bureau pour rédiger une motion sur le lycée (EDS, options et bonus).

► Vote : Pour : 20 - Contre : 0 - Abstention : 0.

*Le bureau de la CNARELA est mandaté à l'unanimité pour rédiger la motion n°2.*

#### 4. Point sur le supérieur et les concours

Estelle Oudot prend la parole pour donner les premiers résultats des concours de recrutement de la session 2023 :

- Agrégation externe de Lettres classiques : 92 admissibles (pour 71 postes à pourvoir). Les résultats d'admission seront connus le 29 juin.
- Agrégation externe de grammaire : 12 admissibles (pour 9 postes à pourvoir). Les résultats d'admission seront connus le 30 juin.
- Agrégation interne de Lettres classiques : 83 admissibles, 40 admis (pour 40 postes à pourvoir) et 5 candidats sur liste complémentaire (ce qui est important dans la mesure où de plus en plus de candidats passent en même temps l'agrégation externe et peuvent libérer des places).
- Agrégation-CAER de Lettres classiques (concours interne du privé) : 6 admissibles, 2 admis (pour 2 postes à pourvoir).
- CAPES externe de Lettres classiques : 47 admissibles dans le public, 22 dans le privé (pour 134 postes à pourvoir). Les résultats d'admission seront connus le 30 juin.
- CAPES interne de Lettres classiques : 4 admis (pour 20 postes à pourvoir).

**Motion n°3** : François Martin propose de mandater le bureau pour rédiger une motion sur les concours.

► Vote : Pour : 20 - Contre : 0 - Abstention : 0.

*Le bureau de la CNARELA est mandaté à l'unanimité pour rédiger la motion n°3.*

#### 5. Actions des ARELA

Sylvie Pédroaréna demande que, pour le site de la CNARELA, les documents sur les actions des ARELA lui soient envoyés au format PDF.

---

<sup>2</sup> Cf. Annexes, I.

<sup>3</sup> Cf. Annexes, I.

Les représentants des ARELA présentent ensuite les actions de leurs associations (audiences, organisation de concours et de conférences...), souvent reconduites d'une année sur l'autre :

- ARELAL (Lyon) : audience au Rectorat obtenue cette année.
- ARELACLER (Clermont-Ferrand) : IPR rencontré début novembre ; 1 seul stage de formation au PAF (mais mis en place par l'ARELACLER : selon l'IPR, il ne faut pas plus de formations LC pour ne pas faire concurrence aux autres...) ; concours sur Diane / Artémis. La représentante de l'ARELACLER signale en outre l'existence de la plate-forme HelloAsso qui permet de récupérer les cotisations des adhérents.
- ARTELA (Toulouse) : toujours pas de réponse du Rectorat pour une demande d'audience renouvelée plusieurs fois depuis plus d'un an ; 9 stages LC au PAF ; concours en partenariat avec le Musée Saint-Raymond, les Amis du Musée Saint-Raymond et la Vie des classiques, sur le thème « Et si les animaux racontaient l'Antiquité... », 99 travaux (individuels ou collectifs) ; conférences pendant la Semaine de l'Antiquité.
- ADLAP (Amiens) : 1 formation LC au PAF, en lien avec le Musée de Picardie (renouvelée l'année prochaine) ; concours académique ouvert par un groupe qui ne fait pas partie de l'ADLAP.
- ARELABOR (Bordeaux) : concours collège, concours lycée, concours d'affiches (en partenariat avec l'ARELALIM).
- ARELAM (Montpellier) : double concours (9 collèges / 8 lycées).
- ARELAB (Besançon) : premier concours d'affiches, avec création d'affiches de promotion des langues anciennes (4 lycées, 3 collèges).
- APLAAL (Lille) : le Rallye latin habituellement organisé n'a pas pu avoir lieu cette année, mais il sera probablement relancé l'année prochaine.

Sylvie Pédroaréna propose de recenser les formations en LCA proposées dans chaque académie. Elle enverra un courrier aux ARELA pour recueillir leurs informations.

François Martin met en garde les représentants des ARELA contre l'afflux de mails qui inondent les boîtes aux lettres des associations : ceux provenant du bureau de la CNARELA portent toujours l'indication [CNARELA]. De plus, il faut faire attention aux réseaux sociaux qui proposent d'adhérer à d'autres associations qui sont loin de toutes partager les positions de la CNARELA.

## 6. Euroclassica

Marie-Hélène Menaut est en attente des sujets du *Vestibulum* et de la *Ianua* 2023.

Florence Turpin rappelle que la Conférence annuelle d'Euroclassica se déroulera à Iéna du 25 au 27 août 2023. Le programme est en ligne sur le site [www.euroclassica.eu](http://www.euroclassica.eu)

## 7. Antiquité-Avenir

Sylvie Pédroaréna mentionne deux points concernant le réseau Antiquité-Avenir.

Elle s'est rendue le 12 mai aux troisièmes États généraux de l'Antiquité (EGA), qui ont eu lieu à Lyon les 12 et 13 mai 2023. Le public était peu nombreux (45 personnes environ, en comptant les intervenants). Deux tables rondes se sont tenues : la première, sur l'édition de textes de théâtre antique par des humanistes du XVI<sup>e</sup> siècle ; elle était présentée par des étudiants du Master Mondes Anciens, encadrés notamment par Florence Garambois-Vasquez, présidente de l'ARELAL ; la seconde portait sur les disciplines rares. L'après-midi, les premiers entretiens traitaient de l'Antiquité dans la littérature de jeunesse. Sylvie Pédroaréna n'a pu assister à la fin des interventions. La journée du 13 mai était consacrée à des visites sur les sites antiques de Lyon

Pour le projet « Antiquité-Avenir célèbre les JO 2024 », un courrier de rappel sera envoyé. Il faudrait que les collègues qui souhaitent présenter des projets se manifestent rapidement.

## 8. « Les Humanités dans le texte »

François Martin et Estelle Oudot ont rencontré Anca Dan, qui pilote le projet « Les Humanités dans le texte » mis en place par l'ENS-Ulm. Des membres de plusieurs ARELA ont envoyé des dossiers et une date sera prochainement fixée pour examiner les envois. François Martin remercie les membres des ARELA qui, avec le soutien de leur association, ont proposé des projets.

Les travaux seront ensuite affichés sur le site « Odysseum », avec plusieurs niveaux de lecture (collège / lycée / supérieur).

## 9. Journées d'octobre de Strasbourg

Les Journées d'octobre organisées à Strasbourg par l'ARELAS se dérouleront les 23, 24 et 25 octobre 2023, sur le thème « *Harmonia mundi*. Astres et planètes ».

François Martin indique que les Journées d'octobre 2024 se tiendront à Amiens (organisées par l'ADLAP) pour

les 40 ans de la CNARELA et celles d'octobre 2025 à Clermont-Ferrand. Il remercie les collègues de l'ARELACLER de prendre en charge l'organisation de ces nouvelles Journées d'octobre.

#### **10. Questions diverses**

Aucune question n'a été reçue par le président de la CNARELA.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h30.*

## ANNEXES

### Annexe I : Motions



### MOTIONS DE LA CNARELA ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 13 MAI 2023 Paris - E.N.S.

La CNARELA, réunie en Assemblée Générale le 13 mai 2023 à Paris, a voté les trois motions suivantes :

#### **Motion n°1 : enseignements des langues et cultures de l'Antiquité au collège**

La CNARELA demande instamment au ministre de l'Éducation nationale, dont elle attend toujours qu'il la reçoive, comme l'ont fait ses prédécesseurs, de publier des textes clairs qui permettent un fonctionnement simplifié des options de latin et de grec au collège.

Les horaires ne peuvent varier autant d'un établissement à l'autre ; la circulaire de janvier 2018 ne peut être plus longtemps bafouée, la CNARELA demande donc des horaires fléchés afin de faciliter la vie de tous, élèves comme professeurs.

Elle insiste aussi pour que les deux options de LCA soient pleinement reconnues au niveau du Diplôme national du brevet, comme chaque option par les collégiens afin de récompenser et reconnaître leur investissement.

L'option Français et Culture Antique pourrait être repensée en étant intégrée à l'enseignement du français, avec un horaire augmenté, afin de rendre plus solides les acquis des élèves.

Motion votée à l'unanimité

#### **Motion n°2 : enseignements des langues et cultures de l'Antiquité au lycée**

La réforme du lycée ne cesse de créer de l'instabilité pour les élèves et pour les professeurs. Les changements permanents concernant les enseignements de spécialité et les options, en particulier la spécialité LLCA et les options LCA-latin et LCA-grec, ne contribuent pas à renforcer les disciplines, car les freins à leur développement ou leur continuité sont nombreux.

La création des nouvelles options de terminale complique encore la situation en compromettant la continuité des enseignements. Dans trop d'établissements, les langues et cultures de l'Antiquité sont encore la variable d'ajustement. Les directions, ne connaissant pas les textes qui les régissent ou n'y prêtant pas attention, trouvent des prétextes qui font peser sur les élèves et les professeurs un poids trop important.

La CNARELA demande au ministre de revoir attentivement l'organisation des enseignements de latin et de grec au lycée afin que le parcours des élèves soit rendu plus facile.

Motion votée à l'unanimité

#### **Motion n°3 : concours de recrutement**

La CNARELA alerte le ministère encore une fois sur les concours de recrutement, en particulier sur le CAPES dont les candidats sont moins nombreux chaque année. Nos remarques n'étant pas prises en compte, la situation actuelle n'est malheureusement pas surprenante. Pourtant, elle est inquiétante et la rentrée 2023 risque d'être encore plus difficile pour les élèves qui seront nombreux à ne pas pouvoir suivre des cours normalement faute de personnels recrutés correctement.

L'organisation du CAPES doit être reconsidérée et le métier auquel il destine revalorisé.

Motion votée à l'unanimité